

Le Saint-Mitréen

29

Journal municipal
Novembre 2025



Des routes apaisées,
une ville animée



Ville de Saint Mitre les Remparts



www.saintmitrelesremparts.fr

Sommaire

L'édito



2	Édito
3	Ralentisseurs : levons le pied
4	Obligations légales de débroussaillage
5	Gestion des déchets
6-7	Travaux
8-9	Noël : des festivités pleines de magie
10	Retour en images
11	Vœux à la population
12	En bref
13	Conseil municipal
14	Portrait État civil
15	Expression Libre
16	Agenda

Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55

> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr

Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38

> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr

Services techniques : 04 42 44 03 45

> servicetechniques@saintmitrelesremparts.fr

Service urbanisme : 04 42 80 98 41

> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr

Espace Familles-Solidarités : 04 42 06 74 16

> ccas@saintmitrelesremparts.fr

> espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr

Collecte des déchets (Métropole) : 0800 94 94 08

Le Saint-Mitréen n°29

Directeur de publication : Vincent Goyet

Rédaction : Loretta Jobard

Crédits photos : Céline Parenté, Loretta Jobard, Élus, Rémi Bainvel, Cyril Catenne, François Lucchesi, Freepik, DR.

Réalisation : Service Communication

Tirage : 3 100 exemplaires

Périodicité : 6 numéros annuels

Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2025

N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.

Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

Ne pas jeter sur la voie publique.

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Dans un contexte budgétaire national toujours complexe, je souhaite revenir sur un sujet qui paraît parfois lointain ou technique, mais qui conditionne directement la qualité de vie que nous construisons ensemble : la solidarité financière entre les collectivités.

Depuis plusieurs années, notre commune bénéficie d'aménagements portés par la municipalité, mais aussi par le département des Bouches-du-Rhône, par la métropole Aix-Marseille Provence, ou encore par la région Sud PACA.

Pourtant, un récent rapport de la Chambre régionale des comptes vient contester non pas la légalité, mais l'opportunité des aides apportées à nos communes par le département, lesquelles seraient responsables d'une hausse de son endettement.

Redisons-le : si ces aides représentent une enveloppe de 100 millions d'euros par an, il faut les mettre en relation avec un budget départemental de 3,2 milliards d'euros, dont 63% relèvent de son action sociale.

La réalité, c'est que la dégradation économique nationale augmente les charges des départements français (et des communes) mais ampute aussi directement leurs recettes. Ainsi avec le ralentissement du secteur de la construction et de l'immobilier, dont les difficultés sont encore amplifiées par l'inflation administrative qui contraint considérablement tout projet. Bilan : les droits de mutation ont chuté. Pour le département, en trois ans, ce sont 500 millions d'euros qui manquent dans les caisses.

Face à cette situation, le département a fait le choix de ne pas abandonner les communes pour ne pas aggraver la situation, mais au contraire de les accompagner à traverser cette crise.

Et notre politique d'investissements ne serait pas possible sans une articulation fine entre nos propres ressources et les dispositifs départementaux qui complètent, stabilisent et parfois sauvent l'équilibre budgétaire des petites communes.

Les aides financières du Département — qu'il s'agisse du Fonds de Solidarité aux Communes, des subventions pour les voiries, de l'appui aux associations ou encore des contributions aux équipements structurants — ne sont pas de simples coups de pouce. Ce sont des leviers indispensables qui permettent à des territoires comme le nôtre de réaliser des projets qu'aucune fiscalité locale, même bien gérée, ne pourrait couvrir seule.

Ces mécanismes de soutien et de solidarité territoriale ne sont ni accessoires, ni superflus.

Ce soutien ne dispense évidemment pas la commune de gérer ses finances avec sérieux. Au contraire : il nous oblige à être exemplaires. C'est dans cette logique que nous devons continuer à optimiser nos dépenses et à rechercher les financements adéquats pour chaque action.

J'assume pleinement cette vision : les collectivités ne doivent pas être isolées ; elles doivent coopérer pour bâtir un territoire cohérent, équilibré et solidaire. Pour Saint-Mitre-les-Remparts, cette coopération est une chance.

Vincent Goyet

Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Conseiller départemental du canton d'Istres

Ralentisseurs : vitesse maîtrisée, ville apaisée

Pour renforcer la sécurité et apaiser la circulation, la commune a déployé en 2025 un vaste programme d'installation et de modernisation des ralentisseurs. Étendu à plusieurs axes stratégiques, ces aménagements visent à protéger les piétons, sécuriser les quartiers résidentiels et améliorer durablement le cadre de vie.

Pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et renforcer la tranquillité dans les quartiers résidentiels, la commune a engagé, dès le début de l'année 2025, un vaste programme d'installation et de remise à niveau de ralentisseurs sur l'ensemble du territoire. Une continuité de l'action menée, récompensée d'ailleurs en 2024 par le label Ville Prudente.

Ce chantier, mené progressivement afin de **limiter au maximum la gêne pour les automobilistes**, a concerné plusieurs axes stratégiques identifiés comme prioritaires pour sécuriser les déplacements, notamment à proximité des habitations et des zones piétonnes.

Ainsi, de nouveaux dispositifs ont été posés rue Irénée Sabatier, boulevard Clovis Hugues, rue Pierre Puget, chemin de Tartarin, boulevard du Moulin, boulevard Président Allende,

boulevard Jean Rostand, ainsi que dans les rues du Clos et Bellefont.

Un travail particulièrement attentif à Varage Massane

Dans les quartiers de Varage et Massane, une **intervention spécifique** a été conduite sur la route des Plages.

Outre la suppression des anciens ralentisseurs devenus obsolètes, plusieurs dispositifs récemment posés ont dû être repris après des mesures de contrôle, certains présentant une hauteur trop importante pour être conformes aux préconisations techniques. Trois ralentisseurs ont ainsi été rectifiés, et l'un d'eux a été déplacé avant la livraison complète du chantier, afin de garantir un positionnement optimal dans la ligne droite précédant le virage.

Ces ajustements témoignent du **suivi rigoureux** assuré par les services

municipaux et de la vigilance apportée à la sécurité réelle des usagers.

Au total, ce programme global aura permis **d'optimiser la modération de la vitesse** sur les axes les plus fréquentés, tout en prenant en compte la configuration réelle du terrain. Les dispositifs posés respectent **strictement les préconisations de la Direction des routes**, le Département étant par ailleurs co-financeur du projet.

Ces aménagements contribuent à un meilleur partage de la voirie, à un apaisement de la circulation, à une protection renforcée des piétons, et à une amélioration durable du cadre de vie.

La commune remercie les habitants pour leur compréhension lors des différentes phases de travaux et rappelle qu'en agglomération, lever le pied demeure la meilleure façon de garantir la sécurité de tous.



Les ralentisseurs route des Plages ont fait l'objet d'une attention particulière, bénéficiant de reprises après avoir été jugés trop hauts et l'un d'entre eux a même été déplacé.

Quelques chiffres

- En tout ce sont 24 ralentisseurs qui ont été aménagés dans toute la commune, sur des axes stratégiques identifiés comme prioritaires.
 - Coût de l'opération :
 - Total de l'opération : 106 950 €
 - Participation du conseil départemental : 85 560 €
 - Autofinancement : 21 390 €

Débroussaillement : le préfet renforce les contrôles, la commune rappelle les obligations



Face au risque accru d'incendies, le préfet a annoncé le renforcement des contrôles dans tout le département. La commune s'associe pleinement à cette démarche et rappelle les obligations qui s'imposent à chaque propriétaire.

Le récent départ de feu au Vallon de Massane, provoqué au milieu de déchets issus d'anciens cabanons illégaux, a rappelé combien nos collines demeurent sensibles au moindre incident.

Si l'intervention rapide des pompiers a permis d'éviter le pire, cet événement s'inscrit dans un contexte où **les autorités renforcent la vigilance**. Le préfet de région a en effet demandé à l'ensemble des maires de procéder à **un contrôle strict du débroussaillement obligatoire**, afin de prévenir tout risque de propagation.

La commune **accompagnera cette action** en informant et en sensibilisant les propriétaires concernés, notamment ceux installés en limite de massif boisé.

Une obligation réglementaire

Conformément au Code forestier, le débroussaillement s'impose dans **un rayon de 50 mètres autour de toute habitation et le long des voies d'accès**. Réduire la végétation combustible,

élaguer les branches basses, nettoyer le sol, évacuer les déchets verts : autant de gestes essentiels, rappelés par les organismes spécialisés et les services de secours, pour **protéger non seulement son propre bien mais aussi l'ensemble du territoire**.

L'obligation n'est pas qu'une mesure réglementaire : elle constitue la principale protection contre les feux de forêt. Les documents officiels soulignent qu'un terrain entretenu diminue la puissance d'un incendie, facilite l'intervention des pompiers et limite les dégâts sur les habitations. À l'inverse, le non-respect des OLD (Obligations Légales de Débroussaillement) peut entraîner des amendes importantes, voire des sanctions renforcées en cas de sinistre avéré.

Prochainement, la mairie adressera un **courrier de rappel aux propriétaires identifiés dans les zones à risque** et se tient disponible pour toute information sur les bonnes pratiques, les périodes recommandées d'intervention ou les modalités d'évacuation des déchets

verts. Ensemble, et au prix de gestes simples mais indispensables, nous pouvons réduire le risque et préserver durablement nos collines.

En cas de non-respect : quelles sanctions ?

Le débroussaillement étant une obligation légale, son absence peut entraîner une mise en demeure et des amendes pouvant atteindre 30 € par m² non entretenu, auxquelles peuvent s'ajouter jusqu'à 100 € par jour de retard.

Sur le plan pénal, les sanctions peuvent aller jusqu'à 1 500 € d'amende, et jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende si un incendie est aggravé par le défaut de débroussaillement.

Le propriétaire peut également voir sa responsabilité civile engagée si le feu se propage à cause d'un manque d'entretien.



Centre-village : un nouveau système de collecte qui porte ses fruits

Après la fin des crochets, l'installation de nouveaux points de collecte et plusieurs ajustements, la commune dresse aujourd'hui un bilan clair : le système fonctionne, malgré quelques incivilités persistantes.

En juillet dernier, avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle organisation, chaque foyer saint-mitréen a reçu un **guide complet** rappelant les règles de tri, les jours de collecte, les informations sur les encombrants, les déchetteries et les gestes quotidiens indispensables pour préserver la propreté de la commune. Ce document avait pour ambition d'**accompagner les habitants** dans la transition et de rendre ces changements plus simples et plus lisibles.

Le 15 juillet, le dispositif des crochets a été retiré pour des raisons de salubrité et d'esthétique, remplacé par des **points de collecte collectifs accessibles en quelques minutes à pied**. Leur installation et/ou renforcement rue du Clos, rue des Paillères, ainsi qu'aux parkings de la Manare et de l'Europe, a rapidement transformé l'aspect du centre-village, jusque-là marqué par la présence de sacs sur les façades. Les habitants peuvent désormais déposer **leurs déchets à tout moment de la journée**, ce qui apporte davantage de souplesse et de confort.

Ajustement et renforcement

Dans les semaines qui ont suivi, la commune et la Métropole ont procédé à **differents ajustements**, afin d'adapter l'organisation aux habitudes

et aux besoins. Un nouveau point a ainsi été ajouté au croisement du chemin des Aires et de la rue Irénée Sabatier. Le point du parking Olive, très fréquenté, a été renforcé. Cette phase d'ajustement continu témoigne de la volonté d'offrir **un service de qualité, évolutif, et à l'écoute du terrain**.

Un accompagnement spécifique

Une attention particulière est par ailleurs portée **aux personnes âgées ou fragiles**. Pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se rendre aux conteneurs, le CCAS propose **un accompagnement spécifique**. Les habitants concernés sont ainsi invités à contacter l'Espace Familles-Solidarités pour bénéficier d'une solution adaptée à leur situation.

Dans l'ensemble, les **résultats observés ces derniers mois sont très encourageants**. Les rues du centre-village ont retrouvé un visage plus propre et plus harmonieux, et la grande majorité des habitants s'est approprié ce nouveau dispositif. Quelques comportements isolés persistent toutefois et nécessitent une vigilance accrue. La municipalité rappelle que tout abandon de déchets, qu'il provienne d'un habitant ou d'un commerçant, fait l'objet d'une

verbalisation systématique.

Grâce à l'engagement des habitants, aux interventions de la Métropole, au travail de la police municipale et aux actions ciblées menées depuis plusieurs mois, le centre-village retrouve progressivement un environnement plus sain, plus ordonné et plus agréable à vivre.

Pour toute question ou pour signaler un problème, les habitants peuvent contacter le numéro vert métropolitain 0800 94 94 08 ou utiliser l'application R3flexe.

Des moyens renforcés

Afin de lutter efficacement contre les dépôts sauvages, la commune a renforcé ses moyens de surveillance depuis plusieurs mois. Les caméras de vidéoverbalisation ont été repositionnées, et de nouveaux pièges photos sont progressivement déployés, aussi bien dans le cœur du village que dans les quartiers et les collines. Ces outils permettent d'identifier les contrevenants avec précision : chaque dépôt sauvage constaté fait l'objet d'une verbalisation systématique.

Des travaux pour un

Des brise-vues aux écoles pour la sécurité

La sécurisation des abords scolaires se poursuit à Saint-Mitre-les-Remparts. Durant les congés de la Toussaint, des brise-vues ont été installés autour du groupe scolaire Vaillant, puis déployés à l'école Jean-Rostand dans la foulée. Ces aménagements répondent à un double objectif : mettre nos établissements aux normes en vigueur et renforcer la protection des enfants au sein des cours d'école.

Pour rappel, le plan Vigipirate est toujours actif, et la Ville continue d'adapter ses équipements pour garantir un environnement sécurisé et serein.

Par ailleurs, comme évoqué lors des conseils d'école, deux chantiers structurants avancent en parallèle :

- la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, afin d'améliorer le confort des élèves tout en réduisant l'empreinte énergétique ;



- la désimperméabilisation des cours, projet visant à offrir des espaces plus naturels, mieux adaptés aux fortes chaleurs et aux besoins pédagogiques.

La municipalité poursuit ainsi, étape après étape, la modernisation de ses équipements et la sécurité de ses écoles.



Travaux du château d'eau

Dans le cadre des travaux de reconstruction et de modernisation du réseau d'eau potable menés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, plusieurs étapes ont déjà été franchies : la structure du nouveau château d'eau est en cours de construction.

Du côté du secteur Marjolaine - îles d'Or, les tranchées sur chaussées font l'objet de reprises définitives depuis début septembre.

La mise en service des nouveaux branchements de canalisations est prévue en début d'année prochaine. Ce chantier permettra d'assurer à tous les habitants un réseau d'eau potable plus fiable, moderne et performant.



meilleur cadre de vie



Canal d'arrosage : la seconde phase des travaux terminée

Après une première intervention menée en mai dernier, la seconde phase des travaux de **consolidation du canal d'arrosage** s'est tenue fin octobre. Cette étape, essentielle pour sécuriser durablement l'ouvrage, a impliqué une fermeture anticipée du canal pour environ deux mois.

Au printemps, des réparations provisoires avaient permis de maintenir l'écoulement malgré un nouvel affaissement partiel de la galerie souterraine. Si ces ajustements ont stabilisé temporairement la situation, les renforcements réalisés cet automne doivent désormais garantir la solidité du tunnel et prévenir tout risque d'effondrement à l'avenir.

Cette fermeture intervient donc plus tôt que la coupure hivernale habituelle, afin d'assurer le bon déroulement du chantier dans des conditions optimales. La commune remercie les arrosants pour leur compréhension.

À noter : lors de la séance du 29 septembre, le conseil municipal a voté un abattement de 50 % de la participation financière pour l'usage de l'eau. Chaque arrosant a été informé de cette décision par courrier.



Poursuite des travaux de l'intra-muros

Après le remplacement des canalisations vétustes par la Régie des eaux et assainissement en début d'année, puis la rénovation de la place Neuve au premier semestre, les interventions

se poursuivent désormais au sein de l'intra-muros. Les équipes techniques déploient progressivement les **nouveaux revêtements**, tandis que **plusieurs arbres viennent d'être plantés** pour renforcer la présence du végétal en centre-village.

Ce chantier global vise à améliorer

durablement le cadre de vie tout en intégrant des principes essentiels : désimperméabilisation des sols, végétalisation des espaces publics et mise en valeur du patrimoine. La municipalité remercie l'ensemble des partenaires mobilisés autour de ce projet structurant pour notre commune.

Les prochains mois verront également l'aménagement des espaces Hirleman et de la Tourelle, ainsi que de la rue des Espérettes où plusieurs pylônes seront retirés pour redonner à la voie son caractère original. Dans le même esprit, une nouvelle valorisation patrimoniale est en préparation : des panneaux d'informations historiques, élaborés en collaboration avec l'association Histoire & Patrimoine, seront prochainement installés pour mieux faire découvrir l'histoire du village.

Concomitamment, les travaux pour l'installation d'un distributeur municipal automatique de billets est en cours d'installation, à côté de l'Oustaou.



Des festivités de

Village de Noël



Concours magie de Noël

Comme chaque année, la Ville organise deux concours afin de célébrer la période des fêtes :

1. Concours de crèches provençales
2. Concours d'illuminations et décorations de Noël

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 12 décembre 2025. Plusieurs bons d'achat viendront récompenser les lauréats. Le jury se rendra au domicile des participants entre le 15 décembre 2025 et le 5 janvier 2026. Ces concours sont réservés aux habitants de Saint-Mitre-les-Remparts.

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur notre site internet. Ils sont à déposer à Saint-Mitre Informations ou à transmettre par e-mail à l'adresse suivante : festivites@saintmitrelesremparts.fr



Pour la toute première fois, notre traditionnel marché de Noël prend place sur le parking du théâtre de la Manare ! Pendant trois jours, laissez-vous porter par une ambiance féérique : plus d'une vingtaine de chalets artisanaux, des manèges pour les enfants et une atmosphère chaleureuse qui ravira petits et grands.

Temps fort : le vendredi 28 novembre, l'ouverture du marché sera accompagnée d'une cérémonie d'illuminations de Noël sur la place Neuve, suivie d'un verre de l'amitié.
Horaires d'ouverture :

Vendredi 28 novembre : 14h → 19h
Samedi 29 novembre : 10h → 19h
Dimanche 30 novembre : 10h → 19h

Rendez-vous pour partager, ensemble, la magie de Noël !



Noël magiques



Nouveau ! Noël gourmand

Cette année, la place Neuve accueillera un rendez-vous culinaire inédit. Le boucher saint-mitréen Ludovic Inghilleri s'associe au chef martégale Fabien Morreale (Top Chef) pour proposer deux week-ends placés sous le signe de la convivialité et du goût.

Les 5 et 6 décembre, puis les 12 et 13 décembre, de 18h à 22h, un espace de 250 places assises permettra de déguster un repas préparé à partir des produits de Ludovic Inghilleri et cuisinés sur place par Fabien Morreale : daube provençale, viandes grillées (saucisses, pommes de terre), charcuterie, fromages, vin, vin chaud et jus de pomme chaud.

Deux établissements du village assureront la tenue d'un stand de boissons. Un événement familial et chaleureux, organisé en partenariat avec la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts.

Réservation conseillée : 04 42 80 99 29 (demandez Ludo).

Noël au village

La commune vous donne rendez-vous samedi 13 décembre pour un après-midi festif au cœur du centre-village ! Dès 15h, le public pourra profiter de jeux en bois, de stands de maquillage, de vin chaud, de confiseries et de crêpes, ainsi que d'animations de Noël proposées par Peppy School. À 16h, la chorale des enfants de l'école Vaillant se produira, suivie d'une démonstration de danse par OTM Company et Fit'Dance. L'arrivée du Père Noël est prévue à 16h30, avant un concert du « Chœur de Gospel » à 17h.



Concert gratuit au théâtre !

Le dimanche 7 décembre à 17h, le théâtre de la Manare accueillera un concert dédié à la magie d'un Noël celtique. Ce spectacle proposera un voyage sensoriel au cœur de l'hiver irlandais, mêlant rythmes vibrants et mélodies envoûtantes. Des jigs entraînants aux ballades plus intimes, le public découvrira toute la richesse d'une tradition musicale qui traverse les époques.

D'une durée de 30 minutes, ce concert est gratuit et offert par le Département des Bouches-du-Rhône.

Retour en images

Retour en images sur quelques événements ayant pris place à Saint-Mitre ces dernières semaines (liste non-exhaustive).



Forum de l'emploi | 7 octobre



Opération brioches | 10 octobre



Week-end photographique | 11-12 octobre



Fête de l'abeille | 12 octobre



Spectacle 'Mon petit Chaperon' au théâtre de la Manare | 22 octobre



Repas de fin d'année des seniors au gymnase | 23 octobre



Halloween



Cérémonie commémorative du 11 novembre | 11 novembre



Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre | 13 novembre



Concert gospel au théâtre de la Manare | 13 novembre



10ème Festival international du cinéma indépendant | 20-23 novembre



SAVE THE DATE

CÉRÉMONIE
DES VŒUX
DU MAIRE
À LA POPULATION

Mardi 27 janvier 2025

Théâtre de la Manare - 19h



Municipales 2026 : s'inscrire pour pouvoir voter



Pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales (15 et 22 mars 2026), il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au 4 février 2026, et en mairie jusqu'au 6 février 2026.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

1. Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

2. Avoir une attaché avec la commune au titre de :

son domicile principal
sa qualité de contribuable
sa qualité de gérant de société.

Toutes les informations :
www.saintmitrelesremparts.fr/service-elections/

Parlez-vous provençal ?

"A l'an que vèn, se sian pas mai que sian pas mens !" :

A l'année prochaine, si nous ne sommes pas plus nombreux, que nous ne soyons pas moins nombreux !

Erratum : liste des médaillés au forum des associations



Dans notre dernier numéro du Saint-Mitréen, nous faisions la liste des médaillés lors du forum des associations 2025. Une association a cependant été oubliée ! Le SMAC (Saint-Mitre Athletic Club) a eu plusieurs de ses sportifs récompensés, dont voici la liste exhaustive :

- Sacha Sarradin (poussin) décroche une belle 3^e place aux départementaux de cross à Marseille.
- L'équipe minime filles, composée d'Emma Fischer, Julia Friloux, Anna Belevacqua, Juliette Lay-Biard et Joddie Pourquiès, termine 3^e par équipe aux départementaux de cross.
- Emma Fischer (minime) s'impose comme vice-championne départementale minime en salle à Miramas sur 1000 m (3'23"47) et championne départementale sur 3000 m marche à Pertuis.
- Allan Fischer (cadet) brille avec plusieurs podiums : champion départemental du 400 m en salle à Miramas (53"80), 3^e au triple saut (12,81 m), 3^e au régional sur 400 m à Miramas (53"38), 2^e sur 200 m (23"51) et 2^e sur 400 m (51"20) à Aix-en-Provence, puis 3^e au régional à Avignon (51"57). Il s'est qualifié pour les championnats de France jeunes à Saint-Étienne sur 800 m.
- Julia Friloux (minime) a été sélectionnée aux championnats de France « Équipe athlé » minime à Dreux avec l'équipe de l'Entente Ouest Athlé 13.
- Hugo Bonzom (junior) décroche le titre de vice-champion régional à la perche avec un saut à 3,80 m à Avignon.

Félicitations à toutes et tous pour vos performances et votre engagement qui font rayonner Saint-Mitre-les-Remparts !

Royal December : une soirée festive pour les jeunes !



La soirée Royal December revient cette année pour une deuxième édition très attendue. Organisé le vendredi 5 décembre, de 19h à 22h, cet événement dédié aux jeunes de la 6^{ème} à 17 ans prendra des airs de soirée chic, dans une ambiance mêlant élégance et divertissement.

Pensée pour offrir un moment convivial et festif, la soirée proposera un tournoi de jeux de table et de société, une piste de danse, un défi Just Dance, du karaoké, ainsi qu'un buffet pour reprendre des forces entre deux animations. Une programmation variée qui promet de séduire toutes les envies.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font via le portail familles.

Pour les familles disposant déjà d'un compte actif, il suffit de se connecter, de se rendre sur son profil et de sélectionner « Incrire à une nouvelle activité », puis de choisir ROYAL DECEMBER.

Pour celles qui ne possèdent pas encore d'accès au portail familles, un formulaire d'inscription est accessible sur notre site internet, avant envoi à l'adresse :

espacejeunes@saintmitrelesremparts.fr

L'événement est proposé sur inscription, dans la limite des places disponibles.

Avec cette nouvelle édition, la commune confirme sa volonté d'offrir aux jeunes un temps fort festif, sécurisé et fédérateur à l'approche des fêtes de fin d'année.

Renseignements au 04 42 06 97 52

Retrouvez sur cette page un résumé des comptes-rendus des conseils municipaux, avec les délibérations votées et le nombre de votants - pour - contre - abstention. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet : www.saintmitrelesremparts.fr

Séance du 29 septembre 2025

Votants	Pour	Contre	Abstentions
---------	------	--------	-------------

FINANCES				
2025-49	Finances - Décision modificative du budget communal exercice 2025	28	28	0 0
2025-50	Finances - Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences	28	28	0 0
2025-51	Finances - Abattement de 50% de la participation financière 2025 pour l'usage de l'eau suite à l'effondrement du canal d'arrosage	28	28	0 0
2025-52	Finances - Indemnisation amiable d'un préjudice subi par un tiers	28	28	0 0
2025-53	Finances - Réinstauration de concessions perpétuelles et fixation de tarifs pour la cession de concessions funéraires avec caveau existant	28	28	0 0
2025-54	Finances - Demande de subvention auprès du Conseil départemental - Aide aux travaux de proximité - Installation d'un distributeur automatique de billets dans un local communal en centre-village	28	28	0 0
2025-55	Finances - Demande de subvention dans le cadre de l'AMI Territoires Numériques Éducatifs (TNE)	28	28	0 0
2025-56	Finances - Conventions de financement de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique (ouvrages de distribution publique d'électricité et réseaux de communication électronique) dans l'environnement - rue des Espérettes - avec le Territoire d'Énergie des Bouches-du-Rhône (ex SMED 13)	28	28	0 0
2025-57	Finances - Convention de mise à disposition de l'offre numérique 'Cart@DS mode hébergement' entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Saint-Mitre-les-Remparts	28	28	0 0
2025-58	Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association française du cinéma indépendant - AFCI <i>Pour la présente délibération, en raison de sa qualité de membre de l'association mentionnée en objet, Monsieur Roger Bernet ne prend pas part au vote et se retire de l'assemblée. Détenant par ailleurs procuration de Madame Bernadette Bonzom, il n'a pas pu l'exercer en raison de son empêchement.</i>	26	26	0 0

URBANISME				
2025-59	Urbanisme - Cession de la parcelle AR220 quartier Mauvejeane	28	28	0 0

CULTURE				
2025-60	Culture - Approbation du règlement de fonctionnement de l'école municipale de musique Georges Bizet	28	28	0 0
2025-61	Culture - Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre de la Manare avec l'Association Vie et Commerces à l'occasion du Salon des Métiers d'Art 2025	28	28	0 0

PERSONNEL				
2025-62	Personnel - Protection sociale complémentaire - Adhésion à la convention de participation santé 2025-2030 du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône	28	28	0 0
2025-63	Personnel - Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet	28	28	0 0

Au cœur de l'inclusion : le combat quotidien de Laetitia Sabatier

Son métier, c'est plus qu'une passion : c'est une vocation. Laetitia Sabatier travaille depuis 20 ans pour la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, en tant qu'ATSEM spécialisée en classe ULIS, à savoir Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire.

A Saint-Mitre-les-Remparts, c'est l'école élémentaire Jean Rostand qui héberge cette classe particulière, depuis plus de 40 ans. Elle permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap, de 6 à 12 ans.

Sur le papier, l'idée est judicieuse : l'éducation est un droit, et l'inclusion est nécessaire. Mais la réalité du terrain est plus complexe. Laetitia en témoigne : " Depuis 10 ans, nous accueillons des élèves avec des pathologies très lourdes, qui nécessiteraient un accueil en IME (Institut Médico-Éducatif) et non à l'école, mais le problème vient du manque de places, de moyens humains ainsi que financiers, alors nous sommes là pour eux, mais aussi pour les familles, on se contente de petites améliorations, et ce sont des véritables victoires pour toute l'équipe ".

En effet, certains enfants sont non-verbaux et ne s'expriment que par des

cris, peuvent même parfois se montrer violents. Mais Laetitia n'en démord pas : " Ce métier, on le fait par passion, parce qu'on aime ces enfants, et même si les journées peuvent être difficiles, on sait qu'on leur apporte quelque chose".

Cette sensibilité n'est pas venue par hasard. Son oncle était atteint de trisomie, à une époque où la pathologie n'était pas prise en charge : " Il n'était pas scolarisé, c'était nous, toute la famille, qui nous occupions de lui, alors voir des enfants avoir la chance d'être un tant soit peu intégrés, même si ce n'est que quelques heures par semaine, je le fais aussi pour lui rendre hommage ".

Al'heure où les budgets sont restreints par l'État, avec des intervenants extérieurs spécialisés qui se font de plus en plus

rares par manque de temps, Laetitia se bat au quotidien pour faire évoluer les choses à son niveau. Dernièrement, à la place d'une cloison en accordéon qui séparait la classe à proprement dite d'une salle de jeux, qui permet également de prendre en charge un enfant en cas de crise, une cloison fixe a été créée, par la commune, en plus d'un nouveau mobilier adapté et d'aménagements pensés spécifiquement. " C'est un réel confort, et c'était une demande de notre part ".

Même si tout n'est pas parfait, Laetitia, ainsi que l'AVS Georgia, en place également depuis 20 ans dans cette même classe, font de leur mieux pour rendre à ces enfants un quotidien plus doux, et leur offrir un temps de qualité durant leurs quelques heures de scolarisation.



Les locaux de la classe ULIS ont été rénovés durant l'été.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Théo Georges Jean ROUGER, né le 03 septembre 2025 à Martigues.

Alessio Lorenzo Mayron RAVONNAUX, né le 19 septembre 2025 à Marseille 15^{ème}.

Enola Aria Alaïce HARDOUIN, née le 25 septembre 2025 à Martigues.

Giovanni François DUBOIS BACHELIER, né le 12 octobre 2025 à Martigues.



Décès

Jean GUERINI, décédé le 23 septembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Annie CAMBOURIS veuve CARBONI, décédée le 04 octobre 2025 à Martigues.

Paulette MESTRE veuve MARINELLO, décédée le 10 octobre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Jean VIAU, décédé le 10 octobre 2025 à Martigues.

Ginette SUZANNE veuve FAUDON, décédée le 12 octobre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Marcelle GREGOIRE RIO-VALLE veuve CHERPION, décédée le 14 octobre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Marie-Françoise CHATEAUNEUF, décédée le 15 octobre 2025 à Marseille 3^{ème}.



Mariages

Clara DURAND et Florent ROLIN, mariés le 27 septembre 2025.

Gisèle BORGINI veuve CLARETON, décédée le 22 octobre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Marie ROY épouse GIBERGUES, décédée le 20 octobre 2025 à Aix-en-Provence.

Jeanne RUBIO veuve MARCHISIO, décédée le 31 octobre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Ginette DUC-MAUGÉ veuve RABOIN, décédée le 05 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Solange PIALLAT veuve COTTARD, décédée le 06 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Denise BOSSET veuve MICHEL, décédée le 13 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Claude ANTONINI, décédé le 16 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Lucia STAÏANO veuve MONTANARI, décédée le 21 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Amélioration de la distribution du Saint-Mitréen



Vous ne recevez pas votre magazine ? Signalez-vous !

La municipalité souhaite garantir à chaque foyer la bonne réception du Saint-Mitréen, votre magazine d'informations locales. Afin d'améliorer la qualité de la distribution, un recensement des secteurs non desservis est en cours.

Si vous ne trouvez pas régulièrement le magazine dans votre boîte aux lettres, nous vous invitons à en informer le service

communication. Votre signalement permettra d'identifier précisément les zones concernées et d'agir rapidement auprès du distributeur.

Pour vous signaler :

Adresse mail :

communication@saintmitrelesremparts.fr

Téléphone : 04 42 49 04 61

Votre participation est essentielle pour garantir une diffusion fiable et accessible à tous. Merci de votre vigilance !



EXPRESSION LIBRE

Saint-Mitre en vie

Par respect des règles de communication en vigueur pendant la période prélectorale qui a commencé le 1^{er} septembre 2025, nous ne publions plus d'expression libre.

Merci de votre compréhension.

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

**Tribune
non parvenue**

L'Agenda

DÉCEMBRE

NOËL GOURMAND 5-6 | 12-13 DÉCEMBRE

Soirées gourmandes proposées par Ludovic Inghilleri et Fabien Morreale

Place Neuve | 18h-22h

Réservation : 04 42 80 99 29

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

Rendez-vous bien-être : ressourc'parents

Maison de la Jeunesse | 9h-12h

Ateliers gratuits autour de différentes thématiques

Inscriptions : 04 42 06 74 16

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

Tournée départementale des chants de Noël

Théâtre de la Manare | 17h00

Gratuit offert par le Département

MERCREDI 10 DÉCEMBRE

Contes de Noël

Médiathèque municipale Charles Rostaing

Sur inscription : 04 42 49 15 11

MERCREDI 10 DÉCEMBRE

Concert de l'école de musique

Théâtre de la Manare | 18h30

Gratuit

SAMEDI 13 DÉCEMBRE

Rendez-vous bien-être : ressourc'parents

Maison de la Jeunesse | 9h-12h

Ateliers gratuits autour de différentes thématiques

Inscriptions : 04 42 06 74 16

SAMEDI 13 DÉCEMBRE

Noël au village

Place Neuve | 15h-19h

Infos : 04 42 49 04 62

MARDI 17 DÉCEMBRE

Ateliers de Noël par Caroline de Philafil

Médiathèque municipale Charles Rostaing

Sur inscription : 04 42 49 15 11

VENDREDI 19 DÉCEMBRE

Cirque danse : Lisières

Théâtre de la Manare | 20h30

Réservation : www.saintmitrelesremparts.fr

MARDI 23 DÉCEMBRE

Don du Sang

Théâtre de la Manare | 8h30 à 13h00

MERCREDI 31 DÉCEMBRE

Comédie : Mariés au premier ringard

Théâtre de la Manare | 18h30

Réservation : www.saintmitrelesremparts.fr

JANVIER

MERCREDI 7 JANVIER

Les mercredis du cinéma : Alice au pays des merveilles

Théâtre de la Manare | 18h30

Réservation : www.saintmitrelesremparts.fr

SAMEDI 24 JANVIER

Magie : Nicoles Ribs

Théâtre de la Manare | 20h30

Réservation : www.saintmitrelesremparts.fr

MARDI 27 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire

Théâtre de la Manare | 19h00

MERCREDI 30 JANVIER

Théâtre humoristique : L'art d'avoir toujours raison

Théâtre de la Manare | 20h30

Réservation : www.saintmitrelesremparts.fr